

Conventions pour le séjour linguistique (stage) en région francophone des classes de 4^{ème} de l'école cantonale d'Obwald

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à la double formulation masculin – féminin, les formes masculines incluant le féminin.

Dates et durée du stage linguistique : Nos lycéens des classes de 4^e, âgés d'environ 17 ans, sont tenus selon le règlement de l'école cantonale d'Obwald à faire un stage individuel en région francophone. En général, le stage commence le lundi matin de la dernière semaine avant les vacances d'été et se termine le vendredi soir de la troisième semaine des vacances. Le stage comprend 26 jours passés en région francophone.

Les lycéens de l'école cantonale d'Obwald qui font une année d'échange après la 4^e classe, doivent faire un stage de trois semaines seulement. Ils font leur stage après l'année d'échange. Ceci vaut aussi pour les lycéens qui ont passé une année à l'étranger avant la 4^e classe, mais ils peuvent le prolonger à quatre semaines. On conseille aux lycéens qui ont fait une année d'échange de fréquenter une école de langue pendant au moins une semaine.

Personne d'accueil : Une personne de confiance adulte disponible à certains moments de la journée (par exemple lors des repas). C'est une personne qui sait aussi encourager les stagiaires à se servir de la langue française pour communiquer. Il est souhaitable que les stagiaires puissent entrer en contact et maintenir le contact avec aussi d'autres personnes.

Nourriture : Offerte par l'hôte

Logement : Une chambre individuelle (si possible) mise à disposition par la personne d'accueil

Préparation et voyage : Dès que le stagiaire a trouvé sa place de stage, il est tenu à se mettre en rapport avec l'hôte dans les plus brefs délais. Le stagiaire se renseigne sur sa place de stage et sur le travail que l'hôte lui confiera et règle d'éventuelles questions. Nous recommandons vivement aussi de préalablement rendre visite à l'hôte. L'arrivée du stagiaire chez l'hôte est prévue le dimanche après-midi ou le lundi matin du début du stage, la rentrée le vendredi soir ou le samedi matin de la fin du stage.

Travail chez l'hôte : Le stagiaire s'engage à donner des coups de mains gratuits à l'hôte. Ce travail est la contrepartie de l'accueil, du logement et de la nourriture qu'il reçoit de la part de l'hôte. Un travail utile, régulier et adapté qui offre des possibilités de contact et de communication aidera le stagiaire à s'intégrer et à se sentir à l'aise. A cette fin, un programme hebdomadaire peut être établi, sur lequel l'hôte et le stagiaire se mettront d'accord. Comme ordre de grandeur, nous proposons 25 à 30 heures de travail par semaine. La simple présence dans la famille, sans tâche particulière, n'est pas considérée comme travail. (voir aussi Argent)

Travail linguistique personnel pendant le stage : Le stagiaire devra collecter du matériel vidéo (filmer plusieurs vidéos sur le quotidien et l'entourage du stage) pour créer des vlogs et rassembler des informations (par exemple, prendre des photos, du matériel visuel (brochures, billets etc.) pour créer une affiche.

Au moins deux de trois vidéos doivent inclure une interaction avec une personne francophone.

L'objectif n'est pas de produire des vidéos parfaites, mais de montrer la capacité à communiquer naturellement en français, à interagir avec les francophones que l'on rencontre, et à partager l'expérience de manière spontanée.

Les vidéos aideront à mieux retenir ce que le stagiaire a appris et il est une bonne occasion pour discuter avec les gens du stage.

Il faut apporter le matériel à la rentrée. Le vlog, ensemble avec l'affiche, donnera une note entière. Il y aura aussi un examen oral qui aura lieu en 5^{ème} classe (aussi une note à 100%).

Week-ends : En principe, le stagiaire reste sur place le week-end, celui-ci étant un moment privilégié pour nouer des contacts et pour explorer la région. L'hôte est tenu à héberger le stagiaire aussi pendant le week-end, sans être obligé pour autant d'organiser le programme des week-ends du stagiaire ni de l'y accompagner.

Sorties/repos : Le stagiaire doit pouvoir sortir et faire des rencontres, tout en respectant le bon déroulement de la journée de l'hôte. S'il sort, il ne négligera pas ses responsabilités (bien-être, besoins), ni envers l'hôte ni envers lui-même. Les stagiaires doivent avoir la possibilité de se retirer de temps en temps pour se reposer.

Argent : Le stagiaire paie lui-même le voyage et les autres déplacements qu'il entreprend de son propre gré. L'hôte n'est pas tenu à rémunérer le travail et les services du stagiaire. L'argent de poche n'incombe pas non plus à l'hôte. Si, par consentement mutuel, le travail prend une ampleur telle qu'il s'agit d'un véritable emploi (en raison de la longueur, de la régularité, et de la difficulté du travail), une rémunération adéquate est nécessaire.

Assurances : Pendant la durée du stage, l'élève est couvert normalement par son assurance privée dont il a dû attester la conclusion en s'inscrivant à notre école.

Discretion : La publication de photos ou d'autres choses sur la famille d'accueil ou le stagiaire dans les médias électroniques (p. ex Facebook) n'est permise qu'avec l'accord de toutes les personnes concernées.

Permanence : pendant le stage, il est possible d'appeler la coordination du stage ou de la contacter par courriel.

La disponibilité téléphonique est assurée les lundis, mercredis et vendredis de 10h00 à 11h30.

Communication par courriel : Les stagiaires peuvent envoyer des courriels à tout moment. Les réponses seront données au plus tard pendant les heures de disponibilité suivantes.

Urgence absolue : en cas de problèmes graves et urgents, il est toujours possible de se mettre en contact par téléphone ou courriel en dehors des heures indiquées.

Arrêt du stage anticipé : En cas d'arrêt anticipé, le stagiaire doit régler les conséquences avec l'école et la famille d'accueil. L'école veillera particulièrement à la compensation des compétences orales non-acquises.

Dispositions finales : D'éventuelles modifications apportées à ces conventions nécessitent l'accord de la coordination et de la direction.

Adresses:

Ecole cantonale d'Obwald, Rütistrasse, C.P. 1464, 6061 Sarnen, 041 660 48 44, Fax: 041 661 08 33

Coordination stage: Giuseppina Iantosca (giuseppina.iantosca@ksobwalden.ch)